



La CGT du Conseil Départemental de la Vendée  
40 rue du Maréchal Foch  
85000 La Roche Sur Yon

M le Président du Conseil départemental de la Vendée  
Conseil départemental de la Vendée  
40 rue du Maréchal Foch  
85923 La Roche Sur Yon CEDEX 9

Le 28 décembre 2025, à La Roche Sur Yon

Lettre ouverte, remise en main propre

**OBJET : continuité du mouvement de grève reconductible pour les journées du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 janvier 2026, couvrant l'ensemble des agents du Conseil départemental de la Vendée.**

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Vendée

Tout d'abord, la CGT CD85 vous souhaite tous ses vœux pour 2026, ainsi, à travers vous, à tous les agents de la collectivité. Ces fêtes de fin d'année sont, pour la CGT CD85, l'occasion de bilans et de synchronisations familiales, professionnels et sociales. Notre sort, s'est-il amélioré ou dégradé ? Où nos dirigeants veulent nous conduire ? C'est (sans vouloir être « outrageant »), prendre de la hauteur, changer de référentiel, critiquer, débattre, pour comprendre.

Les vœux de la CGT CD85 ne sont jamais des vœux à « la guimauve » : « *bonne année !* » ; « *bonne santé !* ». En effet, à quoi bon souhaiter « *une bonne santé* » si derrière, on ne fait rien, par exemple, pour que l'autre préserve sa santé ? Sa santé n'est pas qu'une histoire de chance ou de sort. Ce n'est pas qu'une histoire personnelle. Nous l'avons souligné dans les instances, c'est agir, par exemple, en autorisant un agent à se rendre chez son médecin. C'est appeler les secours. C'est le protéger des dangers. La « civilisation » n'a pas débuté avec des cités, des guerres, mais à partir du moment où des Hommes ont prodigués des soins à d'autres Hommes.

Ensuite, nous avons bien pris actes, depuis quelques mois déjà, que vous rompez toute discussion avec la CGT CD85. Vous l'avez ainsi exclu des discussions sur la prévoyance, car la CGT CD85, n'a pas voulu signer votre proposition de contrat (que vous ne lui aviez même pas communiqué) pour les raisons que désormais chacun connaît. En excluant la CGT CD85, vous bâillonnez ainsi des agents mécontents, co-contractant de force, à votre contrat. Il paraîtrait que les méthodes (« démagogique et autoritaire ») sont tendances en occident.

Vous ne voulez plus, désormais, répondre à nos questions, car nous dénonçons votre interprétation sur « les repos récupérateurs » des agents des routes, et plus particulièrement votre notion de « repos hebdomadaire ». Toujours, pour vous, rien que l'intention de mettre fin aux « soustractions » de congés de droit des Assistants Familiaux (« *je ne recommencerai plus* ») ne justifie plus aucune critique ? Si la CGT CD85 n'est pas « un partenaire social », ce n'est-il pas « manquer de fair-play » que de vouloir la mépriser à ce point ?

Enfin, la porte de la CGT CD85 est toujours ouverte, pour améliorer significativement les conditions des agents du Conseil Départemental de la Vendée. Nous l'avons démontré dans les précédents préavis que les conditions de subsistance de nombreux agents se dégradent chaque mois, pour manger, se loger, se chauffer, se soigner, éduquer ses enfants... S'il y a de grandes disparités d'évolution en fonction de la filière, du grade, de l'ancienneté, du statut, beaucoup d'agents (les

humbles, les plus modestes) sont rattrapés par la voiture balais du SMIC. Ce n'est pas une question de chance ou de mérite, de « boucs-émissaires » : c'est une question de distribution des cartes. Vous avez des cartes.

La CGT CD85 revendique principalement :

- **Pouvoir d'achat** : une revalorisation du point d'indice à 6€ (actuellement 4€92) et l'indexation des pensions et du point d'indice sur l'inflation ; revalorisation du régime indemnitaire, des indemnités (frais kilométriques, astreintes...) ; accélération (et justice) du déroulement de carrière ; prise en charge à 100% de la prévoyance ; aucun agent ne doit avoir une fiche de paie à 0€ ...
- **Retraite** : retour immédiat à l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans pour revenir rapidement à 60 ans ; départs anticipés pour les carrières longues et pour celles et ceux ayant exercé des métiers pénibles (reconnaissance de la pénibilité des métiers féminisés invisibilisés) ; calcul de la pension sur les traitements des 6 derniers mois dans le public (10 meilleurs années dans le privé) ; garantie d'un niveau de pension d'au moins 75% du revenu d'activité pour une carrière complète ; prise en compte des années d'études et des périodes de première recherche d'emploi et de chômage non indemnisé...
- **Temps de travail** : garantie des cinq semaines de congés payés ; maintien des jours de fractionnement ; maintien de tous les jours fériés ; maintien des 35h ; stop à l'écrtage ; respect de la législation sur le temps de travail...
- **Santé** : défense de « la sécurité sociale » (prise en charge à 100% des frais de santé) ; maintien du principe « *je cotise en fonction de mes moyens et je reçois en fonction de mes besoins* » ; maintien à 100% du traitement et garantie des primes en maladie ordinaire ; respect des repos récupérateurs ; le droit à se soigner ; l'employeur doit garantir la santé mentale et physique de ses agents ...
- **Justice** : rétablissement des conseils de discipline de recours pour les agents de la fonction publique ; stop à l'autoritaire et à l'arbitraire (sécurité juridique et sûreté) ; respect des principes du droit ; une inspection du travail indépendante pour la fonction publique territoriale ; un accès à la justice effectif ; stop aux « procédures baillons » ...
- **Conditions de travail** : définir les valeurs et principes afin de fixer le cap, la route pour tous les agents ; égalité hommes/femmes ; stop aux violences institutionnelles ; stop au management par « l'efficacité et la résilience » ; étude effective sur les risques psychosociaux ; une « inspection du travail » indépendante pour la fonction publique territoriale ; reconnaissance de l'ancienneté en matière de promotion (stop au mérite) ; stops au loyalisme (et aux méthodes) ; des moyens pour produire (du matériel en bon état) pour assurer de servir l'intérêt général ; étude de l'impact de l'IA (une « intelligence sans conscience ») ...
- **Défense du niveau de service public pour tous et de l'espace public.**
- **Dialogue social** : respect des règles et des principes de la république ; liberté de correspondance des organisations syndicales ; vote à l'urne aux prochaines élections (fracture numérique) ; concertation avec les représentants du personnel sur les sujets concernant les agents ; stop aux discriminations syndicales ; stop aux deals gagnant/gagnant dans le dos de ceux qui ne participent pas aux deals ...

C'est pour cela que la CGT du Conseil départemental de la Vendée prend ses responsabilités en déposant un préavis de grève reconductible pour le 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 30, 31 janvier 2026, de 0h à 24h pour l'ensemble des agents du Conseil Départemental de la Vendée.

Notre collectivité nous l'aimons et la défendons. Dans l'attente de réponses à nos sollicitations, nous vous adressons Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vendée, nos sincères salutations et bonne année 2026.

Pour la CGT CD85